

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre éducatif les p'tits crayons inc.	Numéro de permis 2019694	Date d'inspection Le 18 septembre 2025
Nom de l'établissement Centre éducatif les p'tits crayons Inc.		Numéro de téléphone (506) 334-0252
Adresse 313 rue Centrale Memramcook NB E4K 1Z9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah Babineau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	18 sept. 2025	18 sept. 2025
<p>Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité a observé qu'un registre de présence d'une salle de classe n'est pas disponible durant les jeux extérieurs. À la suite d'une discussion avec la personne éducatrice, celle-ci a mentionné que le registre de présence se trouve dans son local. La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié le registre et a constaté que les enfants ne sont pas inscrits sur celui-ci. La personne éducatrice doit s'assurer que le registre de présence est toujours à jour et accessible en tout temps, notamment en cas d'urgence. La personne éducatrice a immédiatement ajouté l'heure d'arrivée des enfants présents sur le registre de présence.</p> <p>La lacune est maintenant conforme.</p>			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation des enfants - Aire de jeu extérieure - le matériel et l'équipement de l'aire de jeu extérieure - Effets personnels - Sécurité <p>Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la qualité est à jour et tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.</p> <p>Lors de l'inspection, la Mentore en Assurance de la Qualité a observé que la clôture extérieure était séparée en haut, il manque des anneaux pour la maintenir solidement en place. Une discussion a eu lieu avec l'exploitante afin de surveiller l'état de la clôture et de solidifier celle-ci dès que possible.</p>
--

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité a également eu une discussion avec l'exploitante au sujet de l'ombrage de l'aire de jeux extérieure. L'exploitante a mentionné que l'une des toiles d'ombrage est déchirée et que cette toile d'ombrage sera remplacée prochainement.

Le ratio a été respecté lors de la l'inspection.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants passer du temps à l'extérieur et transition au dîner, puis lors de la sieste. Un des groupes avait fait une sortie éducative afin de cueillir des pommes.

original signé par
Sarah Babineau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 septembre 2025

Date

original signé par
Christine McGraw-Bourque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 septembre 2025

Date